



Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique du 18 novembre 2009

Date de l'annonce publique de la séance: 11 novembre 2009

Date de la convocation des conseillers: 11 novembre 2009

Présents: F. Etgen, bourgmestre; V. Reinartz-Krack et F. Mergen, échevins;
C. Banz, T. Bindels-Braun, J. Funck, A. Hansen, A. Kuffer-Hoffmann, G. Schank,
conseillers ; M.J. Schank-Reuter, secrétaire communale.

Excusé: ./.

Point de l'ordre du jour: 01

Objet : Modification des tarifs à percevoir sur l'utilisation des installations du centre culturel « Hennesbau »

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 6 août 2009 par laquelle le conseil communal a modifié les tarifs à percevoir sur l'utilisation des installations du centre culturel « Hennesbau » ;

Vu la lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 14 septembre 2009 informant le conseil communal qu'il approuve la délibération du 6 août 2009 sous réserve des observations, formulées par Monsieur le Commissaire de District en ce qui concerne les manifestations à but lucratif et commercial ;

Considération que pour des raisons juridiques et de non discriminations éventuelles, le conseil communal est invité à modifier les taxes à percevoir en ce qui concerne les manifestations à but lucratif et commercial ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

décide avec toutes les voix

- a. de fixer les tarifs à percevoir sur l'utilisation des installations du centre culturel « Hennesbau » à Niederfeulen en tenant des compte des observations formulées par l'autorité supérieure ;
- b. de percevoir les tarifs pour l'utilisation des installations du centre culturel « Hennesbau » à Niederfeulen conformément au tableau annexé à la présente.

Ampliation de la présente délibération est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.

Feulen, le 27 novembre 2009

Le bourgmestre,

la secrétaire,

**TARIFS D'UTILISATION DES LOCAUX DU CENTRE CULTUREL HENNESBAU,
fixés par le conseil communal en séance du 18 novembre 2009**

DENOMINATION DES LOCAUX	MANIFESTATION	DETAILS MANIFESTATION	ASS. LOCALES	ASS. NON-LOCALES
Sous-sol: Locaux de cuisine			- €	50,00 €
Rez-de-chaussée: Musée				
	manifestations culturelles	sans perception de droits d'entrée	- €	50,00 €
	manifestations culturelles	avec perception de droits d'entrée	80,00 €	160,00 €
	autres manifestations	sans perception de droits d'entrée	- €	50,00 €
	autres manifestations	avec perception de droits d'entrée	80,00 €	225,00 €
	organisations diverses	bazar, marché, vente diverse, convénat etc	80,00 €	80,00 €
	organisation de bienfaisance		50,00 €	160,00 €
	banquets, dîners		225,00 €	325,00 €
	expositions	sans vente	- €	50,00 €
	expositions	avec vente	80,00 €	80,00 €
1er étage: salle des fêtes				
	manifestations culturelles	sans perception de droits d'entrée	- €	65,00 €
	manifestations culturelles	avec perception de droits d'entrée	80,00 €	160,00 €
	autres manifestations	sans perception de droits d'entrée	- €	160,00 €
	autres manifestations	avec perception de droits d'entrée	160,00 €	500,00 €
	organisations diverses	bazar, marché, vente diverse, convénat etc	80,00 €	80,00 €
	organisation de bienfaisance		50,00 €	160,00 €
	banquets, dîners		325,00 €	500,00 €
	expositions	sans vente	- €	50,00 €
	expositions	avec vente	80,00 €	80,00 €
Salle musée et salle des fêtes	banquets, dîners		400,00 €	650,00 €
Taxes diverses				
	réservation	par journée supplémentaire	10,00 €	20,00 €
	annulation	15 jours avant date réservée	65,00 €	65,00 €
Taxes nettoyage final				
	cuisine		- €	50,00 €
	salle musée		30,00 €	60,00 €
	salle des fêtes		43,00 €	86,00 €
	salle musée et salle des fêtes		68,00 €	136,00 €